

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Mars (28/03/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme DAMIANI), Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. André LENFANT (représenté par M. MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

06- 28 mars 2013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur : Monsieur EMPOCIELLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 32 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**



- ADOPTE le budget primitif 2013 «Zone du Luc » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 520 502.00 | 1 516 199.78 |
| Opérations d'ordre | 1 497 882.34 | 553 000.00 |
| Résultat reporté | 50 815.44 | 0,00 |
| Dépenses totales | 2 069 199.78 | 2 069 199.78 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 67 000,00 | 0,00 |
| Opérations d'ordre | 520 000.00 | 1 464 882.34 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 |
| Résultat reporté | 877 882.34 | 0,00 |
| Recettes totales | 1 464 882.34 | 1 464 882.34 |

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 02 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :